

FICHE THÉMATIQUE N°8

POUR UN CROUS DÉBARASSÉ DU VALIDISME

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE STRUCTURELLEMENT VALIDISTE

La société française est structurellement **validiste** : elle **disqualifie, stigmatise et marginalise** les personnes ayant un handicap en **érigent la validité comme norme**. Ce validisme repose sur une conception juridique et politique profondément **paternaliste** du handicap.



Les lois de 1975, 2002 et 2005 définissent le handicap à partir des "**déficiences individuelles**", ce qui conduit à des **politiques compensatoires et individualisées**, plutôt qu'à une adaptation structurelle de la société. **Cette vision s'oppose à tout projet d'émancipation : c'est à la société de s'adapter, et non l'inverse.**

Politiquement, le handicap est pensé par et pour les personnes valides. Le validisme s'appuie sur des représentations stéréotypées et manichéennes, notamment dans les médias, où dominent deux figures :

- le « **mendiant** », représentation misérabiliste suscitant la pitié (ex. Téléthon) ;
- le « **héros** », figure exceptionnelle qui dépasse son handicap et inspire les valides.

Ces représentations déshumanisent les personnes concernées et les maintiennent à distance.

LE VALIDISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans l'enseignement supérieur, des **freins structurels** limitent **l'accès**, le maintien et la **réussite** des étudiant·es ayant un handicap. Les **choix de filière et d'établissement** sont conditionnés par **l'accessibilité**. Les étudiant·es concerné·es sont **surreprésenté·es en licence, sous-représenté·es en master et quasi absent·es au doctorat**. Ces inégalités s'expliquent par le manque d'accessibilité universelle (au-delà du bâti), l'insuffisante formation des personnels, le manque de moyens et la faible effectivité des aménagements. Une enquête de l'UE montre que 74,39 % des aménagements ont été partiellement ou totalement remis en cause.



ET DANS LES CROUS ?

Les dispositifs existants se limitent principalement à l'**attribution de 4 points de charge supplémentaires pour les bourses et à une procédure spécifique**, peu connue et **contraignante**, pour l'accès à un logement adapté. Cette politique est **insuffisante et illisible**. Les étudiant·es ayant un handicap doivent être reconnu·es comme des **adultes autonomes, ce qui implique de rompre avec la logique familialisée des aides sociales**.

Concernant le logement, l'accès à un logement adapté est conditionné à des démarches très anticipées ; hors calendrier annuel, aucune garantie n'est apportée.

Le manque d'accessibilité allonge la durée des études et précarise les parcours. Le CROUS doit jouer un rôle central de protection sociale.

LES REVENDICATIONS DE L'UNION ÉTUDIANTE

- l'attribution immédiate de l'échelon 7 aux étudiant·es ayant un handicap et, à terme, la mise en place d'**un revenu étudiant à 1 288 €** ;
- la **formation** des agent·es du CROUS au validisme, aux micro-agressions et au handicap invisible ;
- la **réforme de l'accès au logement adapté** tout au long de l'année ;
- la mise en conformité RGAA des sites du CROUS ;
- la **priorisation des rendez-vous** et un accompagnement administratif renforcé ;
- la mise en place de **permanences** avec la MDPH pour faciliter les démarches de reconnaissance ;
- la **suppression de la condition de progression dans les études pour le maintien du droit à la bourse** ;
- la **création d'une cellule nationale de veille contre le validisme et le non-respect des droits** au sein des CROUS.

DU 3 AU 5 FÉVRIER VOTE

UNION ÉTUDIANTE
CONTRE MACRON & L'EXTRÊME DROITE

**POUR UN REVENU ÉTUDIANT À 1288€,
UN LOGEMENT DIGNE ET
LE REPAS À 1€ POUR TOUSTES !**

Lien de la plateforme de vote et le reste du programme !

